Evaluation Enseignement Moral et Civique (EMC) - Voie générale et technologique

Objectifs de l'évaluation

L'enseignement moral et civique prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise les élèves à la responsabilité individuelle et collective. Cet enseignement contribue à transmettre les valeurs de la République à tous les élèves, tout en favorisant l'exercice d'un jugement personnel. Il est au cœur d'un équilibre entre l'autonomie individuelle et l'appartenance à un collectif. Ces capacités sont évaluées dans le souci de cet équilibre. Comme le rappelle le préambule des programmes de lycée, définis par arrêté du 17 janvier 2019 publié au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019 pour la classe de première et par arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019 pour la classe de terminale, il s'agit de savoir exercer son jugement et de l'inscrire dans une recherche de vérité ; d'être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, de comprendre le sens de la complexité des choses, d'être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences.

Classe de terminale : évaluation sur le programme de terminale

Évaluation orale

Durée : 30 minutes (30 minutes de préparation)

Le candidat présente à l'examinateur, au début de l'évaluation, une liste pour laquelle il indique, pour chacun des deux axes du programme de la classe de terminale, les deux domaines qu'il a étudiés.

L'examinateur choisit un domaine parmi les quatre proposés. Le candidat dispose ensuite de 30 minutes de préparation.

Le candidat présente une situation ou un débat ayant trait au domaine choisi et en lien avec le questionnement de l'axe figurant dans le programme. Il identifie les valeurs et principes en jeu dans cette situation ou dans ce débat. Il explique enfin comment l'examen de ce débat ou de cette situation a nourri sa réflexion personnelle.

L'exposé du candidat dure au maximum 10 minutes et il est suivi d'un entretien avec l'examinateur.

Fin du cycle terminal : évaluation sur le programme du cycle terminal

Évaluation orale

Durée : 30 minutes (30 minutes de préparation)

Le candidat présente à l'examinateur, au début de l'évaluation, une liste pour laquelle il indique, pour chacun des deux axes du programme de la classe de première et des deux axes du programme de la classe de terminale, les deux domaines qu'il a étudiés.

L'examinateur choisit un domaine parmi les huit proposés. Le candidat dispose ensuite de 30 minutes de préparation.

Le candidat présente une situation ou un débat ayant trait au domaine choisi et en lien avec le questionnement de l'axe figurant dans le programme. Il identifie les valeurs et principes en jeu dans cette situation ou dans ce débat. Il explique enfin comment l'examen de ce débat ou de cette situation a nourri sa réflexion personnelle.

L'exposé du candidat dure au maximum 10 minutes et il est suivi d'un entretien avec l'examinateur.

https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121388N.htm